



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences d'un éventuel transfert de l'hélicoptère Dragon 63

Question écrite n° 30852

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences d'un éventuel transfert de l'hélicoptère Dragon 63 sur la base de Mende en Lozère pour la période estivale 2020. Basé à Aulnat (Puy-de-Dôme), l'Eurocopter EC 145 (Dragon 63) assure des opérations de secours en urgence dans les quatre départements de l'ancienne région Auvergne. Embarquant des équipes du Smur, il est un des maillons essentiels de l'intervention des secours dans le Puy-de-Dôme. Pendant la période estivale de 2019, soit du 1er juillet au 31 août, l'équipage du Dragon 63 est intervenu 191 fois dans les quatre départements auvergnats. Il est sorti de nuit comme de jour et a secouru plus de deux cents personnes. La période estivale, avec une population augmentée par les touristes, propice à la fréquentation massive des monts d'Auvergne et la pratique plus intensive de sports en milieux périlleux, augmente le risque d'accidents et donc le nombre d'interventions de Dragon 63. Durant l'année 2019, quelques 813 interventions et 196 hélitreuillages sont à son actif. De plus, le territoire auvergnat est confronté à une situation de sous-effectifs en urgentistes, plus particulièrement durant la période estivale, engendrant un accroissement des transferts de patients au CHU de Clermont-Ferrand. Pour pallier cette carence, l'équipe médicalisée héliportée est donc plus souvent sollicitée. Or, suite à une tension spécifique que rencontre le parc d'hélicoptères de la sécurité civile, un projet, sans concertation préalable de l'ensemble des acteurs du secours, prévoit un transfert de cet hélicoptère en direction de Mende pour la prochaine période estivale. Plusieurs pistes visant à pallier le retrait de cet aéronef sont annoncées, comme la mobilisation ponctuelle de l'hélicoptère de la gendarmerie d'Egletons (Corrèze), d'un autre Dragon basé dans le Rhône, et celle de l'utilisation unique d'un autre appareil, Hélistmur, basé durant l'été au CHU de Clermont-Ferrand. Toutefois, faire appel à un appareil basé à Egletons engendrerait des délais d'interventions trop longs, si tant est qu'il soit disponible. La même analyse est valable pour l'intervention d'un Dragon basé dans le département du Rhône avec en moyenne un vol d'une quarantaine de minutes pour se rendre sur zone. Quant à l'Hélistmur, non seulement il est moins rapide mais aussi il ne dispose pas de certains moyens techniques dont bénéficie Dragon 63, notamment l'hélitreuillage. Cet appareil assure essentiellement des missions de transfert de malades vers le CHU, plus particulièrement des trois centres hospitaliers de l'Allier et de celui d'Ambert, à raison de 3 ou 4 malades par jour. S'il peut également prendre en charge des victimes sur certains lieux d'accident, il ne peut pas effectuer des missions de sauvetage en milieu périlleux, notamment lors d'accident dans les massifs montagneux auvergnats et lors des sauvetages en milieu escarpé, contrairement au Dragon 63 dont le matériel et l'équipe aguerrie le permettent. Aussi, ce projet, s'il venait à se concrétiser, aurait inéluctablement des conséquences dramatiques pour les victimes d'accident et les personnes dont l'état de santé nécessite un transport aérien. Au regard de ces arguments, il lui demande de ne pas donner suite à ce projet de transfert du Dragon 63 et d'explorer d'autres pistes alternatives afin de pourvoir le territoire lozérien d'un dispositif de secours aériens indispensable à la sécurité de ses habitants et des nombreux touristes en saison estivale.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30852

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4531

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)